LE TORCHIS
contact@letorchis.com



Lyhanna: l’affaire de trop qui devient scandale d’État

Description

Lyhanna est désormais le visage d’une enfant qui interroge un système qui, à force de se protéger lui-même, a cessé de protéger ceux pour lesquels il existe.

Une chose que les discours de tribune peinent à formuler : les drames prévisibles sont les plus insupportables. Non pas parce qu’ils frappent plus fort que les autres, mais parce qu’ils révèlent, sans équivoque possible, que le système savait. Qu’il avait à sa disposition les éléments pour agir. Et qu’il n’a pas agi.

Dans cette dramatique affaire Lyhanna, rien ne manquait en amont. Ni les signalements. Ni les procédures. Ni même, sans doute, la conscience du danger par certains acteurs de terrain.

L’incompréhension se résume à une question : pourquoi la plainte pour viol sur enfant déposée à l’été 2025 contre Jérôme Barella, le principal suspect de l’enlèvement de Lyhanna, n’a-t-elle pas été traitée alors que cet homme de 41 ans avait déjà fait l’objet d’un signalement dans un lycée et d’une plainte similaire en 2022 ?

Ce qui a manqué, et c’est là que la responsabilité devient écrasante, c’est la capacité du système à transformer l’information en décision, et la décision en acte. Un individu connu des services de sécurité et de la justice, signalé, identifié, a continué d’évoluer librement jusqu’au passage à l’acte.

Cette trajectoire n’est pas une anomalie. Elle est le produit logique d’un appareil pénal fragmenté, saturé, incapable de faire converger les alertes vers une réponse unique, rapide et contraignante.

Dérisoire, l’argument de la complexité. Il reviendra, ponctuel comme une horloge, dans les prochains débats parlementaires. La justice est complexe, dit-on. Les équilibres processuels sont subtils. Les libertés individuelles méritent d’être protégées. Tout cela est vrai. Mais à force de protéger le système contre lui-même, on finit par ne plus protéger personne d’autre. La complexité invoquée à tout propos n’est plus un principe juridique : c’est un alibi institutionnel.

Ce que les professionnels : policiers, magistrats, travailleurs sociaux, dénoncent depuis des années dans un silence que les pouvoirs publics ont appris à tolérer, c’est cela ! Des chaînes d’information qui

ne communiquent pas, des procédures qui se croisent sans jamais se coordonner, des délais qui transforment chaque alerte en lettre morte.

Le cloisonnement n'est pas une fatalité technique. C'est une défaillance de gouvernance, et donc une responsabilité politique.

Des « dysfonctionnements », comme le dit une certaine presse ?

Qualifier ces réalités de « dysfonctionnements » est un euphémisme qui n'engage à rien. Un dysfonctionnement, on le corrige. Une faille structurelle, on la nomme et on la traite à la racine. La distinction n'est pas sémantique, car elle conditionne la réponse. Tant que l'on s'en tiendra au registre du regret et de la commission d'enquête, on continuera à compter les drames sans jamais en briser la séquence.

En bon français, cela se nomme l'hypocrisie !

L'incurie de la justice dans l'affaire des viols de mineures du Gers. Mais comme d'habitude air connu : « l'accusé est responsable, mais pas coupable ».

« La perte d'un enfant, on ne s'en remet jamais, on vit pour les enfants qui nous restent, ils nous font tenir debout », témoigne la mère de Maëlys, avant de regretter les dysfonctionnements de la justice constatés dans ce dossier :

« Combien faudra t-il encore d'enfants assassinés pour que la justice française et l'État agissent ? »

La question posée par l'affaire Lyhanna est une question d'État. Elle ne concerne pas seulement l'organisation judiciaire. Elle touche à la conception que nous avons de l'autorité publique et de ses obligations envers les plus vulnérables. Un État qui dispose des moyens d'anticiper une menace identifiée et qui ne le fait pas n'a pas seulement échoué dans sa mission : il a trahi sa raison d'être.

Ce qu'il faut, ce ne sont pas de nouvelles lois. Les lois existent. Ce qu'il faut, c'est la volonté de les appliquer pleinement, avec les moyens humains, les outils de coordination nécessaires et l'autorité hiérarchique qui permettent à chaque alerte de produire une réponse réelle, documentée, tracée et exécutée dans les délais.

Cela suppose un engagement politique qui refuse de se satisfaire du commentaire et qui accepte de mesurer les résultats. Non pas en flux d'audiences ou en nombre de procédures ouvertes, mais en vies préservées.

Lyhanna n'est pas seulement un prénom qui hantera nos mémoires. Elle est désormais le visage d'une enfant qui interroge un système qui, à force de se protéger lui-même, a cessé de protéger ceux pour lesquels il existe.

Quelle référence pour la patrie des droits d' homme !

Reste à comprendre comment un dossier de viol sur enfant n'est pas devenu une priorité au parquet d'Auch ?

Sur les 178 300 mis en cause pour viol ou agression sexuelle sur mineur, entre 2017 et 2024, 116 700

n'étaient pas poursuivables, soit 65 % !

Manque de moyens pour la justice ? Ce terme valise si pratique à nos administrations et même à certains dans le privé. Celui qui l'inventa en politique est un génie. Mais de quoi parle-t-on exactement ? De moyens financiers, humains, législatifs, juridiques, de moyens politiques ? Ou tout simplement de volonté et de courage à faire le boulot pour lequel ils sont payés par le peuple qu'ils sont censés protéger.

2026 : C'est tragique que les femmes doivent encore se battre pour leur droit à l'égalité d'accès et à l'égalité des chances dans les programmes sportifs. D'assister au déclin de la famille traditionnelle à travers le prisme de la paternité.

Un pays, comme la France, qui a perdu la volonté de se reproduire et compte sur l'immigration, ne peut espérer survivre. Il faut dénoncer ce suicide au ralenti.

Il est plus que temps pour ceux qui se prétendent nos dirigeants deviennent enfin des décideurs politiques face aux parents et aux jeunes pour que ceux-ci redécouvrent la joie de la famille, de la foi et des enfants dans une société qui voudrait enfermer les hommes dans une adolescence perpétuelle.

Nos parents, qui se levaient aux aurores et se couchaient très tard pour nous nourrir, disaient souvent : « Mauvais ouvrier trouve toujours mauvais outils. »

Au vu des dysfonctionnements au sein du système judiciaire français, le garde des Sceaux a présenté ses excuses au nom de la Justice – un geste rarissime. Les premiers éléments sur les procédures judiciaires visant le suspect dans la disparition de Lyhanna laissent en effet apparaître plusieurs ratés dans sa prise en charge avant le drame, alors que son profil était connu.

Dénonçant une « défaillance systémique des institutions », la Fondation des femmes a notamment demandé « une loi intégrale contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants ».

« Certains se sentent intouchables, mais nous sommes le peuple. Cette affaire va réveiller les gens », assure une grand-mère qui manifestait pour la première fois de sa vie.

N'oublions pas cette famille en deuil en lisant le déchirant message de la maman de Lyhanna adressé à l'assemblée depuis l'estrade installée sur la place principale du village :

« Aujourd'hui ma fille Lyhanna, doit être émue par tout ce monde rassemblé pour elle. Les mots me manquent. Personne, je pense, n'est prêt à vivre une disparition aussi brutale. Notre petit monde tout entier s'est écroulé. Lyhanna, pardon. Pardon pour ce que tu as vécu. Nous t'aimons tellement. »

En 1910, Charles Péguy écrivait : « Il faut toujours dire ce que l'on voit : surtout, il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit. »

Aujourd'hui, le visage de la France n'est pas beau à voir.

Gérard Cardonne. **(Reporter sans frontières**.)

Gérard Cardonne est un écrivain alsacien né à Colmar, dont la carrière littéraire est marquée par un engagement profond en faveur des droits humains et des causes humanitaires. Après une formation à Saint-Cyr en 1955, il a servi dans la Légion étrangère en Algérie, puis en Allemagne, avant de se consacrer à l'écriture. Son œuvre, riche de plus de 35 ouvrages, explore des thèmes variés allant des

conflits internationaux aux traditions alsaciennes, en passant par des questions de société. Membre du Pen Club France, il préside depuis 2021 la Société des écrivains d'Alsace, de Lorraine et du Territoire de Belfort (SEAL) et dirige le Cercle du Rhin international depuis 2003.

Categorie

1. Société

date créée
18 juin 2026